

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

**ARTICLE 1ER A**

I. – À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de la campagne de collecte de signatures »,

les mots :

« du financement d'actions tendant à favoriser ou défavoriser le recueil des soutiens ».

II. En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.